



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BEAUMONT DE LOMAGNE  
AFFICHÉ LE 5 JUILLET 2021

**SEANCE 01 JUILLET 2021**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 01 JUILLET, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 24 JUIN 2021**

**ETAIENT PRESENTS** : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, AUDU-BENALI Sandrine, ARQUIE David, MONTIEL Marc, MEESSEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, PUJOL Aurélie, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTI-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, LE JONCOUR Eléonore, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian.

**PROCURATIONS** : FRESQUET Céline à ARQUIE David, BESSOU Sonia à BONNEFOI Jean-Claude, FOURNIOLS Gilbert à TONIN Jacqueline, WYBIERALA Michel à LE JONCOUR Solange.

**ETAIENT ABSENTS** : ROUX Pascale, MARSAGLIA Alex.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, MARROU Stéphane est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUIN 2021:**

Le Conseil Municipal a approuvé à 21 voix pour et 4 absentions (Mesdames LE JONCOUR Eléonore et TONIN Jacqueline et Messieurs FOURNIOLS Gilbert et WYBIERALA Michel) le procès-verbal de la séance du 07 juin 2021.

**DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :**

**DEC-2021-020**

Passation d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour l'organisation, la coordination et la gestion des accueils de loisirs municipaux

**Début de séance 18:15**



**21-049 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2021**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** comme indiqué ci-dessous le Budget Primitif 2021 par voie de décision modificative n°1.

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (chap.) – Fonction - Opération	Montant
		7551 (75) – 01 : Excédent des budgets annexes	-200 000,00
		7561 (75) – 01 : Régies dotées de la seule autonomie financière	200 000,00
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	<b>0</b>

## **21-050 : FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°21-025 du 6 avril 2021 portant fixation des taux de fiscalité directe locale,
- **DE FIXER** pour l'année 2021 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,57%
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,45%
  - Etant bien précisé que ce taux de référence tient compte d'une part de taux communal de 25,52%, qui reste inchangé par rapport à 2020 et pour lequel les élus réaffirment leur souhait de ne pas augmenter les taux de fiscalité de la commune, et d'autre part, du taux départemental 2020 soit 28,93%.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document administratif et notamment l'état 1259.

## **21-051 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE INITIE PAR LA COMMUNE DE MONTBARTIER POUR LA FOURNITURE DE COMBUSTIBLES GRANULES BOIS POUR CHAUFFERIES BIOMASSE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune de Beaumont de Lomagne au groupement de commandes pour :
  - La fourniture de combustibles granulés bois pour chaufferies biomasse.
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes avec la commune de Montbartier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire habilité à signer les contrats de fourniture de combustibles granulés bois avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

## **21-052 : PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer la participation financière de la Commune aux transports scolaires pour 2021/2022 à la somme de 22,50 € pour les demi-pensionnaires des niveaux primaire et secondaire. Les familles étant redevables du solde par enfant, soit 22,50 € pour les demi-pensionnaires.

## **21-053 : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** cette création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences au service espaces verts de la commune ;
- **DE L'AUTORISER** à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion de ce contrat.

## **21-054 : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs de la restauration scolaire comprenant la tarification sociale pour application à compter du 2 septembre 2021 pour 3 ans à compter de la date de sa signature,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » à passer avec le Ministère des Solidarités et de la santé,
- **DE DONNER** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération,
- **DE DIRE** que les recettes ainsi encaissées seront inscrites au budget de la commune chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses, article 7066 redevances et droits des services à caractère social.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖  
**Fin de séance 18:45**